

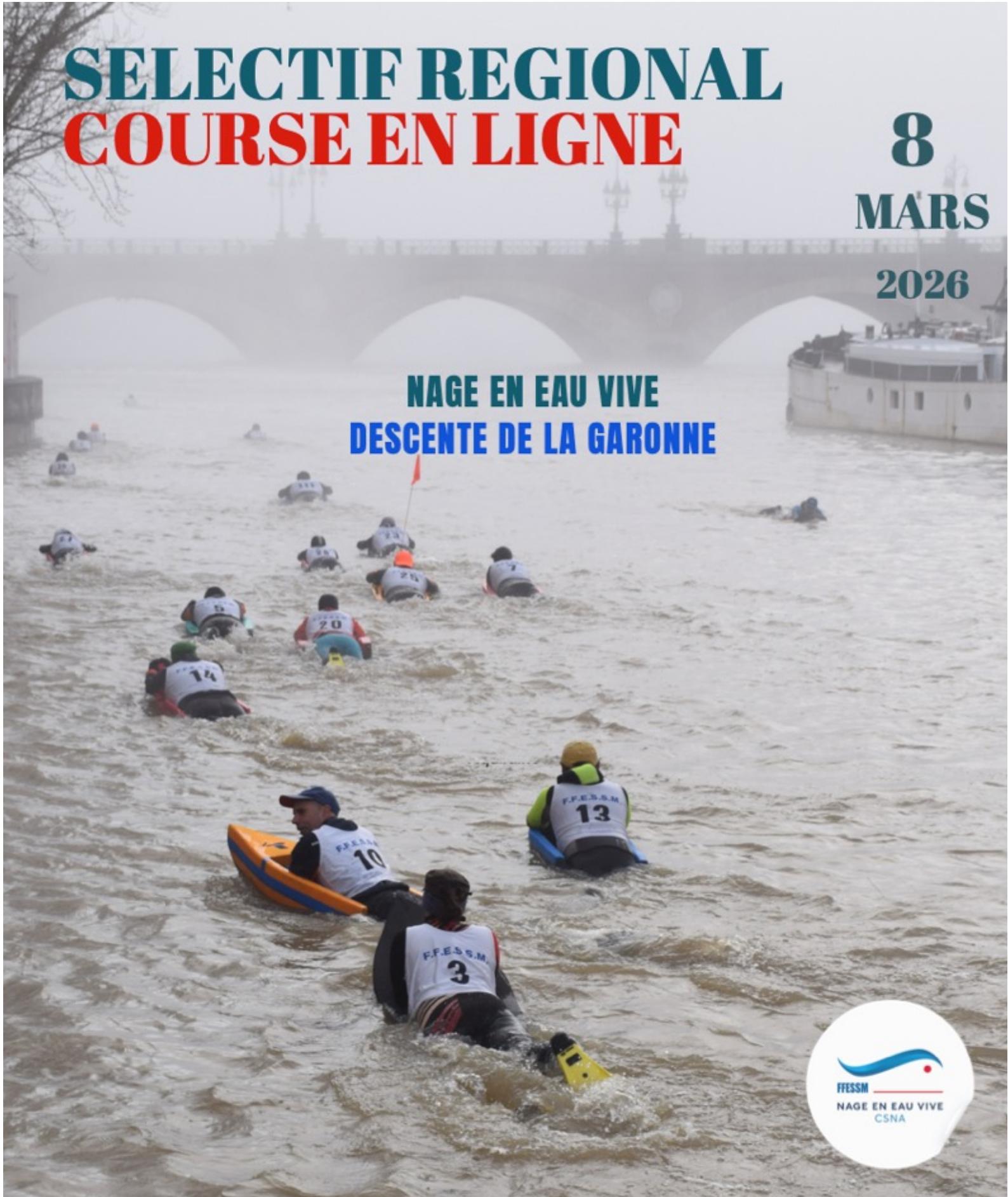
SELECTIF REGIONAL COURSE EN LIGNE

8

MARS

2026

NAGE EN EAU VIVE
DESCENTE DE LA GARONNE



PONT DE PIERRE - PONT D'AQUITAINE

SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2026

Le 08 mars 2026

BORDEAUX – LORMONT

Du Pont de Pierre au Pont d'aquitaine (5,6 kilomètres)

La commission NEV Régionale Nouvelle Aquitaine et le Club BPA ont le plaisir de vous accueillir à **Lormont** pour le nouveau sélectif régional de Course en ligne 2026.

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe de la rivière (I-II). Ils en assument la responsabilité.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2026 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- **Pour les adultes :**
Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an et délivré par tout médecin.
- **Pour les Mineurs :**
Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs.
Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur (Voir Formulaire en fin de dossier).

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Disposition particulière COVID 19 :

En fonction de la situation sanitaire, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorités de Santé Publique. N'oublions pas d'appliquer les gestes barrières.

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.

Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS

Nom : **Patrick DUPRAT**
Adresse : **8, Chemin de l'Host
33610 BCESTAS France**
Téléphone : **+ 33 (0) 6 43 36 75 40**
Mail : patrick.d33@orange.fr

Nom : **Christian BOUSQUET**
Adresse : **63, Rue Louis Laverny
33130 BEGLES France**
Téléphone : **+ 33 (0) 6 09 72 73 35**
Mail : bousquet.c33@gmail.com

SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2026

Le 08 mars 2026

BORDEAUX – LORMONT

Du Pont de Pierre au Pont d'aquitaine (5,6 kilomètres)

La commission NEV Régionale Nouvelle Aquitaine et le Club BPA ont le plaisir de vous accueillir à **Lormont** pour le nouveau sélectif régional de Course en ligne 2026.

Comité d'Organisation :

Responsable de l'organisation	:	Patrick DUPRAT / Christian BOUSQUET
Juge de départ	:	Myriam JEAN-LOUIS
Juge d'arrivée : Chronométreur	:	Bernadette GAUDY
Secrétaire à l'arrivée	:	Valérie DUPRAT
Délégué fédéral	:	Alain BEDOS
Escortes homme & femme	:	Présent sur la compétition
Responsable Jeunes	:	Corentin LATOUCHE

Comité de Course :

Directeur de Course	:	Christian BOUSQUET
Responsable Sécurité	:	Jacques SOFYS ou autre
Responsable Chronométrage	:	Alain BEDOS
Responsable des juges	:	Myriam JEAN-LOUIS
Responsable Informatique	:	Patrick DUPRAT & Raphaël IGLESIAS

Comité de Compétition :

Président de la CR – NEV CSNA	:	Patrick DUPRAT
L'organisateur de la manifestation	:	Patrick DUPRAT / Christian BOUSQUET
Directeur de Course	:	Christian BOUSQUET
Représentant des Compétiteurs	:	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Jury de Compétition :

Président de la CR – NEV CSNA	:	Patrick DUPRAT
Directeur de Course	:	Christian BOUSQUET
Responsable Chronométrage	:	Alain BEDOS
Responsable des juges	:	Myriam JEAN-LOUIS
Représentant des Compétiteurs	:	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2026

Le 08 mars 2026

BORDEAUX – LORMONT

Du Pont de Pierre au Pont d'aquitaine (5,6 kilomètres)

DIMANCHE 08 Mars 2026

De 09 H 00 à 10 H 15 : Confirmation des engagements au PC course,
Validation des inscriptions Salle Castelldefels. *

10 H 15 : Briefing et Remise des dossards.

10 H 30 : Transfer.

11 H 00 : Briefing **Départ**.

12 H 00 : **Arrivée prévue.**

14 H 00 : Proclamation des résultats Salle Castelldefels. *
Remise des prix suivie d'un apéritif dinatoire.

*Salle Castelldefels
22 Quai Numa Sensine
33 310 Lormont

LE PARCOURS

PARCOURS

Rivière parcourue : La Garonne.

Départ :

Calle de mise à l'eau du Pont de Pierre

Quai de QUEYRIES - 33 000 Bordeaux.

Arrivée :

Calle de mise à l'eau

Quai Chaigneau-Bichon 33 310 Lormont



DÉPART



ARRIVÉE



INSCRIPTION COMPÉTITION

Désignation
ÉPREUVE Date – Lieu
Catégories

Sélectif Régional Course en Ligne – Saison 2026
08/03/2026 – Descente de la Garonne
Toutes catégories

COORDONNÉES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

coordonnées (adresse, téléphone)

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

E-mail _____

Signature

CHEF D'ÉQUIPE* :

Nom :

Prénom :

Candidat représentant des compétiteurs**

Tél. :

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1						<input type="checkbox"/>
2						<input type="checkbox"/>
3						<input type="checkbox"/>
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4						<input type="checkbox"/>
5						<input type="checkbox"/>
6						<input type="checkbox"/>
7						<input type="checkbox"/>
8						<input type="checkbox"/>
9						<input type="checkbox"/>
10						<input type="checkbox"/>

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____ PRENOM _____ JF1 : oui - non

Autre(s) personne(s) : _____

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Date Limite d'inscription : le 23 février 2026

Les inscriptions ainsi que les frais d'inscriptions sont à effectuer sur le site HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/csna/evenements/selectif-regional-course-en-ligne>

La fiche d'inscription et les documents annexes sont à envoyer à Bernadette GAUDY et Patrick DUPRAT par mail à :
bernie33@hotmail.fr et patrick.d33@orange.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELÉVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

Course en Ligne

Genre de la manifestation : Sélectif Régional de Course en Ligne 2026

Lieu : **Bordeaux**

Date : **08 mars 2026**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise Mon fils :

Ma fille :

L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature